



Prise en charge coûts dégat des eaux

Par hora, le 12/10/2011 à 18:28

Bonjour,

nous sommes en location meublée (maison individuelle) depuis 4 mois et demi et récemment avons eu un problème de WC dont l'eau ne s'évacuait plus.

Le propriétaire en premier lieu nous a expliqué qu'il n'avait pas fait vider la fosse septique depuis pas mal de temps (la fosse est commune à la maison en face aussi, dont il est propriétaire) et l'a donc fait vider.

Seulement cela n'a rien changé et une deuxième intervention par un plombier a été commandée, mais qui n'a rien fait évoluer. Une troisième intervention pour essayer l'acide sulfurique n'a rien changé.

Et une quatrième où un camion de la SAUR est venu pomper dans les WC a solutionné le problème. L'agent de la SAUR nous a affirmé que cela devait être dû à la vétusté de la fosse et que l'entrée avait dû se bouger avec le temps (donc pas de notre faute)

Le propriétaire veut nous faire payer la moitié de la quatrième intervention car selon lui nous avons dû faire tomber quelque chose dans les WC (nous sommes certains que c'est impossible).

Avons nous à payer cette facture qui est à son nom, et dont la prestation a été fixée à la date de son choix et au prix de son choix sans nous consulter ?

Par avance merci